



<b>N</b> om de naissance :
Prénom :
Chirurgien :
Type d'intervention :
Intervention prévue le : Lullullullul à Lulh Lul
Hospitalisation complète
DOSSIER
DE PRE-ADMISSION
Avant votre intervention, nous vous demandons de bien vouloir :
Réaliser votre pré-admission avec une pièce d'identité, vos cartes mutuelle/vitale et les documents relatifs à votre hospitalisation.  Entre 10h30 et 12h30 ou entre 13h30 et 18h les lundis, mardis et jeudis.  Entre 9h et 12h30 ou entre 13h30 et 16h30 les mercredis et vendredis.
□ Réaliser les examens pré-opératoires demandés par votre chirurgien ou par l'anesthésiste : □ bilan biologique Clinique Chantecler : 04 91 66 48 52 □ bilan cardiologique Clinique Chantecler : 04 91 21 06 08 Centre médical de la Rose : 04 91 70 18 16 Centre médical de Plan de Cuques : 04 91 07 07 08 □ radiologie : 04 91 21 06 13 □ scanner : 04 91 61 10 09
☐ <b>Réaliser votre consultation d'anesthésie</b> au minimum <b>48h avant</b> .

Attention, ce livret est à compléter et à rapporter impérativement pour la consultation d'anesthésie, et lors de votre hospitalisation.

Veuillez apporter vos examens réalisés ainsi que votre ordonnance de ville.

Prenez rendez-vous au 04 91 21 06 08 entre 10 h à 18 h.

Il sera inséré dans votre dossier patient.



Vous devez impérativement remplir ce dossier et signer toutes les pages

#### Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous allez prochainement être hospitalisé(e) à la Clinique Chantecler.

Les praticiens, l'ensemble du personnel et la Direction vous remercient de votre confiance.

Vous devrez lire et compléter les différents documents composants ce livret ; ils sont indispensables pour votre admission dans notre établissement. Il est essentiel de **ramener ce livret complété et signé** lors de votre consultation pré-anesthésique (qui doit avoir lieu au minimum 48 h avant l'intervention).

Nous souhaitons que ce dossier contribue à renforcer votre confiance quant à la qualité et la sécurité des soins qui vous seront dispensés.

IDENTIFI	CATION DO	PAIIENI	
Nom (marital):	(de jeune f	iille) :	
Prénoms :			<b>S</b> exe : $\Box$ <b>F</b> $\Box$ <b>M</b>
<b>N</b> é(e) le : à		<b>N</b> ationalité	
Situation familiale :	☐ <b>M</b> arié(e)	☐ <b>D</b> ivorcé(e)	$\square$ <b>V</b> euf (veuve)
Profession:			
Adresse:			
		<b>T</b> él. :	
Médecin traitant :		<b>T</b> él. :	
Adresse du Médecin traitant :			
Autres spécialistes :			
Personnes à prévenir :			
<b>N</b> om :			
Lien de parenté :		<b>T</b> él. :	
En cas d'hospitalisation ambulatoire, nom, pr Nom /Prénom	•		
le L		<b>S</b> ignature :	



### PERSONNE DE CONFIANCE

### FICHE DE DÉSIGNATION

**IMPORTANT :** En application de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et notamment de son article L. 1111-6, le patient peut désigner une personne de confiance qui sera consultée dans l'hypothèse où ce même patient serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Je soussigné(e),
Nom (marital):
Prénoms:
☐ Je souhaite désigner comme personne de confiance : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle
Nom (marital) :
Prénoms :
Date et Lieu naissance :
Adresse:
<b>T</b> éléphone (s) :
Fax : E-mail :
Cette personne de confiance, légalement capable, est : Un proche Un parent Mon médecin traitant Je souhaite que cette personne de confiance m'accompagne dans toutes mes démarches et assiste à tous les entretiens médicaux afin de m'aider dans mes décisions : OUI NON  J'ai été informé(e) que cette fiche vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je peux révoquer cette décision à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement, en remplissant la fiche de désignation.
Fait à
La loi Léonetti du 22 avril 2005 autorise toute personne majeure à rédiger des directives anticipées dans le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent vos souhaits relatifs à la fin de vie avec la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements en cours.  A ce jour :
Vous n'avez pas rédigé de directives anticipées et vous ne le souhaitez pas
Vous en avez rédigé et souhaitez les communiquer à l'équipe qui vous prendra en charge
Vous en avez rédigé et les avez confié à :
Nom:
Si vous souhaitez être informé sur les droits des patients en fin de vie, des documents d'information peuvent vous être remis au cours de votre séjour. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de l'équipe soignante.



### **HOSPITALISATION ET INTERVENTION CHEZ UN MINEUR**

#### Décret nº 74-27 du 14 janvier 1974

#### Article 27

L'admission d'un mineur est prononcée, sauf nécessité, à la demande des père et mère, du tuteur légal ou de l'autorité judiciaire.

L'admission d'un mineur que l'autorité judiciaire, statuant en matière d'assistance éducative ou en application des textes qui régissent l'enfance délinquante, a placé dans un établissement d'éducation ou confié à un particulier, est prononcée à la demande du directeur de l'établissement ou à celle du gardien.

Lorsqu'il s'agit d'un mineur relevant du service de l'aide sociale à l'enfance, l'admission est prononcée à la demande de ce service sauf si le mineur lui a été confié par ses père, mère ou tuteur. Toutefois, lorsque ceux-ci ne peuvent être joints en temps utile, l'admission est demandée par le service d'aide sociale à l'enfance.

#### Article 28

Si, lors de l'admission d'un mineur, il apparaît que l'autorisation écrite d'opérer celui-ci, et de pratiquer les actes liés à l'opération ne pourrait en cas de besoin être obtenue à bref délai de ses père mère ou tuteur légal en raison de leur éloignement, ou pour toute autre cause, ceux-ci doivent, dès l'admission du mineur, signer une autorisation d'opérer et de pratiquer les actes liés à l'opération.

Dans le cas où les père, mère ou tuteur légal sont en mesure de donner un autorisation écrite à bref délai, celle-ci leur est demandée aussitôt qu'une intervention chirurgicale se révèle nécessaire.

En cas de refus de signer cette autorisation ou si le consentement du représentant légal du mineur ne peut être recueilli, il ne peut être procédé à aucune intervention chirurgicale hors les cas d'urgence.

Toutefois lorsque la santé ou l'intégrité corporelle du mineur risquent d'être compromises par le refus du représentant légal du mineur ou l'impossibilité de recueillir le consentement de celui-ci, le médecin responsable du service peut saisir le ministère public afin de provoquer les mesures d'assistance éducative lui permettant de donner les soins qui s'imposent.

#### Article 29

Lorsque le malade relève d'un service départemental de l'aide sociale à l'enfance, le directeur général (ou le directeur) adresse sous pli cacheté dans les quarante-huit heures de l'admission au directeur de l'action sanitaire et sociale (service médical de l'aide à l'enfance) le certificat confidentiel du médecin chef de service indiquant le diagnostic et la durée probable de l'hospitalisation.

$\square$ chez un mineur $\square$ che	ez un incapable majeur	
Identité du mineur		
Nom : Pro	énom :	
Identité des parents		
La mère de l'enfant ou autre détenteur de l'autorité parentale (précisez :)	Le père de l'enfant ou autre détenteur de l'autorité parentale (précisez :)	
<b>N</b> om :	<b>N</b> om :	
<b>N</b> om de jeune fille :	Prénom:	
Prénom :		
Date de naissance :	Date de naissance :	
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :	
<b>N</b> ationalité :	<b>N</b> ationalité :	
Le ou les signataire(s) de ce document certifie(nt) et atteste(nt) que son/leur exrcice de l'autorité parentale n'a pas été limité par une décision judiciaire. Dans le cas contraire, il est impératif d'adresser au médecin, dans les plus brefs délais, une copie de la décision.  Les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale s'engagent à s'informer mutuellement de l'hospitalisaiton de l'enfant, des soins qui lui sont prodigués et de l'évolution de son état de santé.	Les parents et/ou détenteurs de l'autorité parentale, déclar avoir pris connaissance des articles 27, 28 et 29 du dé relatif à l'admission des mineurs dans les centres hospita généraux ou les hôpitaux locaux (voir ci-dessus) et autoris la clinique Chantecler à faire pratiquer sur le mineur susnor l'intervention chirurgicale suivante :	
Accord pour autorisation d'opérer		
La mère de l'enfant ou autre détenteur de l'autorité parentale (précisez :)  Le : Le	Le père de l'enfant ou autre détenteur de l'autorité parentale (précisez :)  Le : Le :	

Signature:

Autorisation d'opérer ou de pratiquer les actes liés à l'opération

Signature:

### QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Afin de mieux vous connaître sur le plan médical, veuillez avoir l'obligeance de répondre à ces questionnaires.

Avez-vous déjà été soi Des problèmes pulmo		-	Avez-vous présenté les symptômes suivar	ıts ?	
<b>\</b> sthme		NON	Allergie à l'iode		ПОИ
<b>3</b> ronchite	$\square$ oui	$\square$ NON	Allergie aux antibiotiques		
uberculose		$\square$ NON	<b>A</b> llergie au latex		$\square$ NON
Pleurésie		$\square$ NON	Allergie alimentaire		$\square$ NON
neumonie		$\square$ NON	Autres :		
Des problèmes cardio·	vascul	aires ?	Avez-vous été hospitalisé(e) à l'étr		
			précédent votre admission ?		☐ NON
Hypertension artérielle		□ NON	Vous a-t-on signalé que vous éti	e <u>z p</u> orteu	r_d'une
Angine de poitrine		☐ NON	bactérie multi-résistante ?		
Palpitation		☐ NON	<b>U</b> rticaire		L NON
nsuffisance cardiaque		NON	Rhume des foins		$\square$ NON
vez-vous une pile cardiaque?		NON	<b>E</b> czéma		
vez-vous eu			<b>R</b> hinite		
ın infarctus du myocarde ?		■ NON	Œdème de Quincke		
Des problèmes artério	els		<b>S</b> yndrome de Lyell		
ou veineux ?			<b>A</b> vez-vous un diabète ?		
			Avez-vous un glaucome ?		
Phlébite	OUI	☐ NON	Avez-vous une	001	
Embolie pulmonaire		NON	affection neurologique?		
<b>\</b> rtérite		NON	Fumez-vous ? Tabac/Cannabis		
aignez-vous facilement ?		∐ NON	Combien par jour ?		
<b>√</b> arices		■ NON	<b>B</b> uvez-vous de l'alcool ?		
Des problèmes digest	tifs ?		Combien par jour ?		
		NON	<b>A</b> vez-vous déjà		
<b>M</b> aux d'estomac			consommé de la drogue ?		$\square$ NON
Prenez-vous des laxatifs?			<b>V</b> otre poids a-t-il varié		
			ces 3 derniers mois ?		$\square$ NON
Des problèmes urinai:	res ?		<b>S</b> i oui, perte :Kg augme	entation :.	K(
Problème de prostate		☐ NON	<b>P</b> renez-vous		
nfection urinaire		☐ NON	des médicaments pour dormir?		
Autres ?			Etes-vous séropositif?		☐ NON
ransfusions sanguines		NON	Pour les femmes :		
Tariorasiono sariganios			Etes-vous enceinte?	$\square$ OUI	
			Nombre de grossesses		
			Prenez-vous la pilule?		
uelles interventions c vez vous subies ?	hirurgi	cales	Prenez-vous des médicaments ?		
ature et date des inte	erventio	ons :	Veuillez indiquer votre	traite	ment

### QUESTIONNAIRE HÉMOSTASE

Avez veus sepaulté un médacin ou requiun traitement		
Avez-vous consulté un médecin ou reçu un traitement pour un saignement prolongé ou inhabituel ?		
(tamponnement pour saignement du nez, petites coupures)	$\square$ oui	$\square$ NON
(*		
Après une extraction dentaire (ou porte d'une dent de lait chez un enfant) c'est il produ	ıi+	
Après une extraction dentaire (ou perte d'une dent de lait chez un enfant) s'est-il produ une hémorragie prolongée ou une récidive hémorragique à 24 heures?		$\square$ NON
and hemenagic proteinges ou and residue hemenagique a 2 medica :		
Avez veus tendence à faire des blaus/bématames		
Avez-vous tendance à faire des bleus/hématomes de plus de 2 cm sans choc ou très important pour un choc mineur ?	OUI	□ NON
de plas de 2 em sans ence ou tres important pour un ence mineur :		
Avez-vous saigné de manière très importante après une chirurgie ?		
(plus de 24 heures, nécessité de transfusion après circoncision ou amygdalectomie chez l'enfant)	OUI	$\square$ NON
arry godicotornic Grioz i Grinarity		
Avez-vous des antécédents d'hématurie inexpliquée ?	L OUI	□ NON
Etes-vous soigné pour un problème de malnutrition, malabsorption,		
une maladie du foie ou une maladie hématologique ?	L OUI	L NON
Avez-vous des ecchymoses anormales, des pétéchies ?	OUI	☐ NON
Vous-a-t-on déjà signalé une tendance anormale au saignement ?	$\square$ OUI	$\square$ NON
, ,		
Les sites de ponction veineuse saignent-ils plus de 15 minutes ?	OUI	□NON
Les sites de portetion veineuse saignent-ils plus de 13 minutes :		
Les incidents précédents se sont-ils produits chez des parents		
ou des hommes du coté maternel ?	L OUI	☐ NON
Y-a-t-il des membres de votre famille proche atteints d'une maladie de coagulation ?		
(hémophilie, Von Willebrand)	L OUI	L NON
Madame, avez-vous consulté un médecin ou reçu un traitement		
pour des règles trop abondantes ?	☐ OUI	☐ NON
Madame, avez-vous saigné après un accouchement ?	$\square$ OUI	$\square$ NON

### QUESTIONNAIRE SUR L'ÉTAT BUCCO DENTAIRE

Data and the same of the same			N.I.		
Portez-vous une ou deux <b>prothèses an</b> Partielle :		」 OUI		Maxillaiı	re inférieur
Complète :		Maxillaire supérie			re inférieur
Avez-vous des prothèses fixes ?				OUI	□NON
Certaines de vos dents vous semblent-elles et devant requérir une attention spéciale lors				OUI	□NON
Lesquelles ?					
Avez-vous des dents mobiles ou déc	chaussées ?			OUI	□NON
Êtes-vous en cours de traitement chez votr	e dentiste ?			OUI	□NON
Portez-vous des prothèses provisoire	es ?			OUI	□ NON
Avez-vous des troubles articulaires de la ma (limitation d'ouverture, déviation du maxillaire		nent à l'ouverture et		OUI eture)	□NON
Avez-vous déjà eu un problème denta lors d'une anesthésie générale?				OUI	□NON
Le risque dentaire dans le cadre de l'anesthésie générale existe et est d'autant plus grand que votre denture est fragile. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir soigneusement le questionnaire ci-dessus. Si vous avez répondu plusieurs fois par oui et avez un doute sur l'état de vos dents, nous vous conseillons d'effectuer une visite chez votre dentiste traitant afin d'évaluer ce risque et d'informer le médecin anesthésiste réanimateur de ses conclusions.					
	Adulte 11 13 13 14 (1)	21 22 23 23 Haut (Q) 24		Enfa	ant
Fait à  Le L  Signature du patient :	15 (O) 16 (H) 17 (H) 18		5551 8581 85 0 83	1 6165 7175	64 65 65 75 74

### INFORMATION DU PATIENT SUR LA PRISE EN CHARGE

#### LORS DE VOTRE VENUE,

#### présentez-vous obligatoirement au bureau des entrées avec les éléments demandés

### Votre feuille de pré-admission ou les éléments suivants :

pièce d'identité, carte vitale, carte mutuelle, attestation CMU, documents relatifs à votre hospitalisation.

Les résultats des examens demandés (labo, radio, ECG) et une copie de votre ordonnance de ville si vous avez des traitements en cours.

Si vous êtes hospitalisé(e) plus d'une journée, pour des raisons d'hygiène, veuillez vous munir de vos effets personnels.

L'entrée au bureau des admissions se fait selon l'ordre opératoire établi par les chirurgiens et non selon l'ordre d'arrivée des patients.

	`		/ <b>A</b>
Entrée le  :	a ·	Hospitalisation /	' Ambulatoire

#### AVANT L'ANESTHÉSIE.

Prévenez de toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse, en appelant le numéro suivant : **04.91.21.06.06.** 

#### LE JOUR DE L'INTERVENTION.

- Vous devez rester à jeun durant les 6 heures qui précèdent l'heure prévue de l'anesthésie et ne consommer ni alcool ni tabac durant les 12 heures avant votre opération.
- in bonbons ni chewing-gum
- Préparation cutanée du patient (voir dernière page)

Prenez les douches obligatoires la veille et le jour même avant de vous rendre à la clinique. N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, de façon à ne pas gêner la surveillance de votre coloration durant l'anesthésie. Evitez les verres de contact, et retirez votre appareil dentaire avant de partir au bloc opératoire.

- Prévoyez une personne qui vous accompagne, valide et responsable.
- N'apportez ni bijou, ni objet de valeur.
- → Vous êtes autorisé(e) à prendre :

Une alimentation légère avant : .....

Une boisson (sans lait, sans résidu et non gazeuse) avant : .....

#### Dois-je continuer mon traitement habituel?

Par vous-même ou sans ordonnance médicale, **vous ne devez pas prendre d'aspirine**. En effet, elle "fluidifie" le sang et favorise le saignement.

En revanche, vous devrez continuer votre traitement habituel jusqu'au jour opératoire sauf avis médical contraire.

Vous devez arrêter :	
Le matin de l'intervention, vous devez prendre votre traitement, avec un petit verre d'eau :	

### Information du patient (suite)

### APRÈS L'ANESTHÉSIE.

### En ambulatoire (hospitalisation de moins de 24 heures) :

En cas d'anésthésie générale, vous serez surveillé(e) en salle de surveillance post-interventionnelle.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à repartir seul(e). Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de conduire un véhicule après une anesthésie (un taxi ou une ambulance VSL peuvent être demandés). Pour

Avant votre départ, une collation vous sera servie.

Une hospitalisation éventuelle ne peut être exclue.

	les enfants, la personne accompagnante ne peut être celle qui conduit la voiture. Prévoyez une personne qui restera auprès de vous durant la nuit suivant votre anesthésie.
<b>\</b>	Pendant les 24 heures suivant l'anesthésie, ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.
$\Rightarrow$	Vous pourrez boire et manger légèrement. Ne prenez pas d'alcool.
$\Rightarrow$	En cas de problème vous pouvez joindre l'anesthésiste en téléphonant au numéro suivant : <b>04.91.21.06.06.</b>
sécui	s une intervention, votre passage en salle de surveillance post-interventionnelle est une nécessité pour votre rité. Ainsi le retour dans votre chambre ne sera pas immédiat après l'intervention. La durée de l'attente dépend pe de l'intervention. Cela exigera de la patience de la part de vos proches qui vous attendent dans votre nbre.
	la poursuite de votre traitement médical, nous vous recommandons de venir avec vos médicaments clinique.
de s Pour	es avoir pris connaissance de ces diverses recommandations, nous vous demandons signer cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée. r les mineurs la signature des parents est indispensable.
de s Pour	igner cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée.
de s Pour	igner cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée. r les mineurs la signature des parents est indispensable.

### INFORMATION MÉDICALE SUR L'ANESTHÉSIE

Ce document est destiné à vous informer sur l'anesthésie, ses avantages et ses risques. Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre consentement à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste.

Vous pourrez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure. Pour les questions concernant l'acte qui motive cette anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

### Qu'est ce que l'anesthésie ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical ou médical (endoscopie, radiologie...) en supprimant ou atténuant la douleur. Il existe deux grands types d'anésthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

L'anesthésie générale est un état comparable au sommeil produit par l'injection de médicaments par voie intraveineuse et/ou par respiration de vapeurs anesthésiques à l'aide d'un dispositif approprié.

L'anesthésie locorégionale permet, par différentes techniques, de n'endormir que la partie du corps sur laquelle se déroulera l'opération.

La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale sont deux sortes d'anésthésie locorégionale où le produit anesthésique est injecté à proximité de la moelle épinière et des nerfs issus de celle-ci.

Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour un acte non urgent nécessite une consultation plusieurs jours à l'avance.

Au cours de la consultation, vous êtes invité(e) à poser les questions que vous jugerez utiles à votre information. Le choix du type d'anésthésie sera déterminé en fonction de l'acte prévu, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le choix final relève de la décision et de la responsabilité du médecin anesthésiste-réanimateur qui pratiquera l'anesthésie.

# Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'anesthésie et votre réveil ?

L'anesthésie quel que soit son type se déroule dans une salle équipée d'un matériel adéquat adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Tout ce qui est en contact avec votre corps est soit à usage unique, soit désinfecté ou stérilisé. En fin d'intervention vous serez conduit(e) dans une salle de surveillance post-interventionnelle (salle de réveil) pour y être surveillé(e) de manière continue avant de regagner votre chambre.

### Quels sont les risques de l'anesthésie ?

Tout acte médical, même conduit avec compétence

et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.

Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et la période du réveil permettent de dépister rapidement les anomalies et de les traiter.

# Quels sont les inconvénients et les risques de l'anesthésie générale ?

Les nausées et les vomissements au réveil sont devenus moins fréquents avec les nouvelles techniques et les nouveaux médicaments. Les accidents liés au passage du contenu de l'estomac dans les poumons sont très rares si les consignes de jeûne sont bien respectées :

### (ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer six heures avant l'anesthésie).

L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé) pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des maux de gorge ou un enrouement passager.

Des traumatismes dentaires sont également possibles. C'est pourquoi il est important que vous signaliez tout appareil ou toute fragilité dentaire particulière.

Une rougeur au niveau de la veine dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer. Elle disparaît en quelques jours.

La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer un engourdissement ou, exceptionnellement, la paralysie d'un bras ou d'une jambe. Dans la majorité des cas, les choses rentrent dans l'ordre dans quelques jours ou quelques semaines.

Des troubles passagers de la mémoire ou de la concentration ou une baisse transitoire des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie, un arrêt cardiaque, une asphyxie, une hyperthermie maligne sont extrêmement rares. Pour donner un ordre de grandeur, des complications sérieuses ne surviennent que sur plusieurs centaines de milliers d'anesthésies.

### Quels sont les inconvénients et les risques de l'anesthésie locorégionale ?

Après une rachianesthésie ou une péridurale, des maux de tête peuvent survenir. Ils nécessitent parfois un repos de plusieurs jours ou/et un traitement spécifique. Une paralysie transitoire de la vessie peut nécessiter la pose d'une sonde urinaire.

Des douleurs au niveau de la ponction dans le dos sont également possibles.

Une répétition de la ponction peut être nécessaire en cas de difficulté. Des démangeaisons passagères peuvent survenir lors de l'utilisation de morphine ou de ces dérivés.

Très rarement, on peut observer une baisse transitoire de l'acuité auditive ou visuelle.

En fonction des médicaments associés des troubles passagers de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

Des complications plus graves comme des convulsions, un arrêt cardiaque, une paralysie permanente ou une perte plus ou moins étendue des sensations sont extrêmement rares. Quelques cas sont décrits, alors que des centaines de milliers d'anesthésies de ce type sont réalisées chaque année.

Au cours de l'anesthésie en ophtalmologie, il est possible d'observer une paralysie transitoire d'un des muscles moteurs de l'œil responsable d'une diplopie (vision trouble) ou d'un strabisme (loucherie). Dans la majorité des cas les choses rentrent dans l'ordre en quelques jours ou quelques semaines. Un hématome péri-orbitaire est possible. Un traumatisme du globe oculaire est exceptionnel.

## Qu'en est-il de la transfusion sanguine ?

S'il existe une probabilité que vous soyez transfusé(e) pendant votre opération ou dans les jours qui suivent votre intervention, vous recevrez une information spécifique sur les techniques et les risques transfusionnels.

### Organisation du service d'anésthésie.

Pour une meilleure organisation des soins et pour augmenter la sécurité, les anesthésistes travaillent en équipe. Le médecin qui pratique l'anesthésie n'est pas obligatoirement le même que celui que vous avez rencontré en consultation d'anésthésie. Néanmoins, l'anesthésiste consultant a pris la précaution de transmettre votre dossier à son confère qui vous prend en charge. De même, au cours de la période postopératoire, vous pourrez être amené(e) à rencontrer d'autres membres de l'équipe d'anésthésie.

### Informations en anesthésie locorégionale

Vous allez être opéré(e) au niveau de votre bras ou de votre jambe. Ce type de chirurgie peut être effectué sous anesthésie locorégionale. Ce document est destiné à vous informer sur ce type d'anesthésie, ses avantages et ses risques. Lisez attentivement afin de pouvoir donner votre consentement à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste-réanimateur et à qui vous pourrez poser les questions que vous souhaitez.

## Qu'est ce que l'anesthésie locorégionale ?

Elle permet par des techniques qui seront décrites plus loin de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Elle bloque les nerfs de la région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Elle est réalisée par un médecin anesthésiste.

## Quels sont les avantages de l'anesthésie locorégionale ?

- L'acte chirurgical pourra être effectué sans douleur, l'anesthésique local étant choisi en fonction de la durée. Votre conscience sera conservée et au réveil, vous n'aurez pas les désagréments d'une anesthésie générale toujours possibles bien que peu fréquents tels que : nausées, vomissements, désorientation...
- Lors d'un geste très douloureux, l'anesthésique local choisi aura une action longue, évitant une réapparition rapide de la douleur après l'intervention. Dans certains cas un cathéter pourra être mis en place au moment de l'anesthésie au niveau de la région opérée, permettant des réinjections de l'anesthésique local pour le traitement de la douleur postopératoire. Dans ces cas vous devez rester hospitalisé(e).

### Comment réalise-t-on une anesthésie locorégionale sur un membre ?

L'anesthésie se déroule dans une salle équipée d'un matériel de sécurité adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Tout ce qui est en contact avec votre corps est soit à usage unique, soit désinfecté ou stérilisé. Durant l'anesthésie vous serez pris(e) en charge par un personnel infirmier qualifié placé sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste réanimateur. Pour bloquer les nerfs du membre à opérer, il faut repérer ceux-ci par la technique de neurostimultation. Celle-ci consiste à stimuler les nerfs à l'aide d'un léger courant électrique qui va entraîner un mouvement involontaire, de votre main ou de votre jambe. Ce courant est délivré par un petit appareil et amené jusqu'à proximité des nerfs par une fine aiquille. On injectera alors par cette aiguille l'anesthésique local qui va bloquer les nerfs et endormir la partie du corps où est réalisé l'acte chirurgical. Votre membre sera alors lourd, avec une sensation de fourmillements, le membre deviendra difficile voire impossible à bouger.

## Y a-t-il des inconvénients à l'anesthésie locorégionale ?

Sa mise en place peut être ressentie comme désagréable par certains mais n'est nullement douloureuse. Vous devez signaler toute douleur importante au cours de la technique.

## Quels sont les risque d'une anesthésie locorégionale ?

Les hématomes ou point de ponction. Ils sont le plus souvent sans gravité. Des douleurs le long du trajet du nerf. Si celles-ci survenaient après votre sortie de l'hôpital vous devez contacter l'équipe médicale qui vous a pris en charge lors de votre intervention. Un document vous sera remis à votre sortie sur lequel est mentionné le nom du médecin anesthésiste. Des complications neurologiques à type de paralysie sensitive ou motrice du membre opéré sont exceptionnelles si l'on respecte les contre-indications. Là aussi vous serez prendre contact avec l'équipe médicale le plus rapidement possible. Il en est de même des complications très rares liées à la toxicité des anesthésiques locaux (convulsions, arrêt cardiaque).

### Y a-t-il des échecs ?

Parfois, même entre des mains expérimentées, il peut y avoir nécessité à piquer à plusieurs reprises et parfois l'anesthésie peut être insuffisance. Une anesthésie générale sera alors réalisée. Dans tous les cas, on, s'assurera que l'anesthésie est efficace, c'est-à-dire que vous n'aurez pas mal pendant le chirurgie.

## Existe-t-il des contre-indications a l'anesthésie locorégionale ?

La consultation d'anésthésie permettra de détecter les contre-indications et de proposer alors une autre technique d'anésthésie. Cette consultation vous permettra de compléter ces informations et de poser un médecin anesthésiste les questions que vous souhaitez. Les contre-indications sont peu nombreuses :

- Le refus du patient
- Des troubles de la coagulation sanguine ou la prise d'un traitement perturbant la coagulation
- Une infection au niveau du point de ponction ou des ganglions dans la région de ponction
- Une allergie aux anesthésiques locaux
- Certaines maladies neurologiques.

### LA TRANSFUSION SANGUINE

### Ce qu'il est important de savoir

### A quoi sert une transfusion et quels en sont les principaux risques ?

Le transfusion est un traitement qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs. Pour chacune de ces situations, il existe un produit spécifique. Comme tout traitement, la transfusion comporte des avantages et des inconvénients. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus. Les inconvénients sont rares et le plus souvent sans gravité (urticaire, réaction fébrile). Les précautions prises permettent de rendre exceptionnels les risques liés aux très nombreux groupes sanguins ou à la transmission de bactéries, et totalement exceptionnels ceux liés à la transmission d'infections virales, notamment les hépatites et le sida.

### Quelle surveillance en cas de transfusion ?

Le recherche systématique de la trace de virus après une transfusion n'est désormais plus recommandée. En revanche, la recherche d'anticorps irréguliers à distance de la transfusion est recommandée afin d'améliorer la sécurité d'une éventuelle transfusion dans le futur.

Il vous sera remis un document comportant la nature et le nombre de produits sanguins que vous aurez reçus.

Il est important de **conserver des documents** et de les communiquer, ainsi que les résultats des examens, à votre médecin pour lui permettre d'assurer votre suivi.

# Pour en savoir plus sur la transfusion sanguine

#### Les produits et leurs indications

Les produits sanguins regroupés sous le terme de "produits sanguins labiles" sont les globules rouges, le plasma frais congelé, les plaquettes et, beaucoup plus rarement, les globules blancs. Ces produits proviennent du don de sang de donneurs bénévoles. Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donneurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne depuis le donneur jusqu'au receveur.

Les globules rouges ont pour fonction de transport de l'oxygène vers les tissus.

Leur transfusion est nécessaire en cas d'anémie importante et/ou signes de mauvaise tolérance de celle-ci, dans le but d'éviter des complications, notamment cardiaques.

Le plasma frais congelé contient les facteurs permettant la coagulation du sang. Leur transfusion est nécessaire lorsque le taux de ces facteurs dans le sang est trop bas, dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les plaquettes sont indispensables à la formation d'un caillot. Elles sont transfusées si leur nombre est très insuffisant, dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les globules blancs contribuent à la défense contre l'infection. Il peut être nécessaire d'en transfuser lorsqu'ils sont pratiquement absents du sang. D'une manière générale, tous les efforts sont faits pour limiter l'usage de ces produits au strict nécessaire. Leurs indications ont notamment été précisées par la communauté médicale et les autorités sanitaires, de telle sorte que leurs bénéfices soient très supérieurs aux risques résiduels de la transfusion.

#### Les risques connus

Comme tout traitement, la transfusion sanguine comporte des risques. Des réactions sans conséquences graves peuvent survenir pendant et après transfusion, comme de l'urticaire, ou des frissons et de la fièvre sans cause infectieuse; Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises. Il s'agit:

# Des risques liés aux très nombreux groupes sanguins

Il est impératif de respecter la compatibilité dans les groupes ABO et rhésus. Il existe également de nombreux autres groupes sanguins contre lesquels vous avez pu développer des anticorps (appelés "irréguliers"), qu'il importe donc de rechercher avant la transfusion pour en tenir compte dans le choix du produit transfusé.

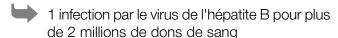
Votre identité et votre groupe sanguin seront de nouveau vérifiés juste avant la transfusion de globules rouges. La transfusion peut provoquer l'apparition d'anticorps irréguliers (dans 1 à 5 % des cas), ce qui peut avoir des conséquences en cas de transfusion ultérieure.

### Des risques résiduels de contamination

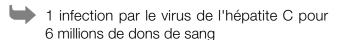
Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques

#### Les estimations pour 2005 sont les suivantes :

1 infection par des bactéries pour 125000 produits sanguins



1 infection par le virus du sida (VIH) pour près de 4 million de dons de sang



3 cas de transmission de l'agent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob par une transfusion en Grande-Bretagne.

En 2012, aucun cas de séroconversion n'a été rapporté.

### Les dangers inconnus

Comme on ne peut, de principe, exclure des dangers inconnus, toutes les mesures possibles de prévention ont été prises, dans la sélection des donneurs de sang (notamment l'exclusion des personnes

antérieurement transfusées) et dans la préparation des produits. En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (l'hémovigilance). Si cela s'avérait nécessaire, des informations complémentaires vous seraient communiquées.

# Les examens biologiques avant et après transfusion

Le niveau de sécurité désormais atteint en matière de transmission de virus ne rend plus nécessaire la recherche systématique de leur trace avant et après la transfusion.

En revanche, afin de prévenir les risques liés aux très nombreux groupes sanguins, un certain nombre d'examens doivent être effectués :

Avant chaque transfusion: il est obligatoire de disposer des caractéristiques de groupes sanguins du patient ainsi que d'un résultat récent de recherche d'anticorps irréguliers (RAI). L'intervalle de temps entre la RAI et la transfusion elle-même peut varier de 3 jours à plusieurs semaines selon les circonstances cliniques. Après un épisode transfusionnel et à distance de celui-ci (3 semaines à 3 mois), il est nécessaire de pratiquer un contrôle sanguin (RAI) pour rechercher la présence éventuelle d'anticorps irréguliers consécutifs aux transfusions précédentes.

Si vous avez connaissance que des anticorps irréguliers ont été détectés (notion de RAI positive), il est important, pour votre sécurité, de le signaler au médecin, en cas de nouvelle transfusion.

# Les documents remis et l'importance de leur conservation.

Après une transfusion, il est remis, avant la sortie de la clinique, un document écrit comportant la date des transfusions, l'établissement et le service où elles ont été réalisées, le type et le nombre des produits sanguins labiles reçus.

Il est important de conserver ce document avec soin et de le montrer à son médecin traitant. Il en a besoin pour assurer un suivi médical de qualité. En cas de transfusions régulières, ces informations peuvent être reportées sur un document récapitulatif.

En fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, il pourrait être important de re-contacter les personnes transfusées. C'est pourquoi, il est utile que vous informiez de la transfusion votre médecin traitant, notamment si vous en changez.

# DÉCLARATION DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ CONCERNANT L'ANESTHÉSIE

<b>Je so</b> Agissar	<b>ussigné(e) :</b> nt :
<b>~</b>	en mon nom propre.
Ou	en tant que tuteur légal de l'enfant :
	<b>N</b> om : <b>P</b> rénom :
Ou	Pour le compte de :
	<b>N</b> om : <b>P</b> rénom :
	nais avoir reçu au cours d'un entretien avec le Docteur :
	le temps nécessaire pour poser toutes les questions que j'ai jugé utile concernant la nature et l'importance néthode, les risques, les complications possibles, les gestes thérapeutiques associés et leurs risques.
<b>J</b> 'ai bie	en compris les réponses qui m'ont été fournies.
<b>J</b> 'ai lu e	et compris tous les documents ci-joints annexés.
	e avoir été suffisamment informé(e) et je donne mon consentement à l'anesthésie prévue, après avoir bénéficié élai de réflexion suffisant.
<b>J</b> 'accer	pte les modifications de méthodes qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'intervention.
	que la non signature de tous les documents qui m'ont été remis, ou le non respect des recommandations ont été faites, entraînera automatiquement le report de l'intervention.
<b>A</b> près a	avoir pris connaissance des diverses recommandations, je manifeste mon accord avec la procédure proposée.
S	Signature du patient ou de son représentant, précédée de la mention "lu et approuvé" :
F	ait le :
	Dans le cas d'un mineur, signature des parents ou du tuteur obligatoire
Ту	ype d'anesthésie envisagée : A.G A.L.R
<b>D</b>	Date:Signature du médecin

### INFORMATIONS PRÉ ET POST-TRANSFUSIONNELLES

Nom: Prénom	າ :
Date de naissance :	Date d'hospitalisation :
Je déclare avoir été informé(e) par le Docteur :	
J'autorise l'équipe du Docteur transfusionnels nécessaires (Sérologie, hépatite B, C, VIH, RAI).	à pratiquer les actes et examens
Dans l'hypothèse où il serait avéré nécessaire de pratiquer ces qu'une surveillance biologique post-transfusionnelle est de rigueu	
1 à 3 mois après la derniè faire pratiquer une recherche d'Aggl	
Votre médecin traitant est à même d'effectuer cette surveillance.	
Le Médecin prescripteur de l'acte transfusionnel fai toute administration de Produits <b>En cas d'urgence</b> , ce	s Sanguins Labiles.
	représentant, précédée de la mention
"lu et approuvé" :	
Dans le cas d'un mineur, signature des parents	s ou du tuteur obligatoire

### CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ MUTUEL EN CHIRURGIE

En vertu de l'arrêt du 25 février 1997 rendu par la Cour de Cassation, arrêt qui fait jurisprudence

Je reconnais avoir reçu de mon chirurgien des informations loyales, claires et appropriées, concernant:



La maladie dont je souffre et son évolution spontanée si je ne me faisais pas opérer



Les explorations complémentaires nécessaires en vue de mon intervention, y compris la possibilité d'un dépistage du virus H.I.V., hépatite B et C.



Les modalités de l'acte chirurgical,



Les précautions préalables



Le rapport bénéfices / risques opératoires et les alternatives thérapeutiques.



Le risque infectieux présent lors de toute hospitalisation et qui plus est lors de toute intervention chirurgicale. Cette infection peut survenir dans les jours, semaines, voire mois qui suivent l'intervention. Une identification des germes en cause est nécessaire pour prescrire un traitement antibiotique adapté.

Dans certains cas, une ou plusieurs interventions supplémentaires sont nécessaires. Un handicap peut en découler.

D'un commun accord, nous avons convenu d'un délai minimum entre la consultation et l'intervention et dans cet intervalle, je reconnais que vous êtes à ma disposition pour répondre à toute interrogation et à celle de mon médecin traitant.

Je reconnais avoir été informé(e) qu'au cours de l'intervention, le chirurgien peut se trouver en face d'une découverte ou d'un évènement imprévu nécessitant des actes complémentaires ou différents de ceux prévus initialement.

Je reconnais que dans ces conditions, vous pouvez être amené à effectuer tout acte que vous estimerez nécessaire et pratiquer dans mon intérêt une méthode opératoire différente de celle proposée en consultation.

Je comprends que si l'intervention doit se dérouler en chirurgie vidéo assistée (coelioscopie, arthroscopie, thoracoscopie, cystoscopie, etc...) ou mini-invasive (vaginale, urétrale, technique endovasculaires, etc...), vous pouvez être amené à pratiquer une chirurgie ouverte dans certains cas.

De la même façon je suis conscient(e) qu'il existe un risque exceptionnel d'une lésion d'un organe du voisinage (nerveux, osseux, digestif, urinaire, ou vasculaire), voire même des risques inconnus.

Je reconnais avoir été informé(e) que toute intervention chirurgicale comporte un pourcentage de complications et risques y compris vitaux, tenant non seulement à la maladie dont je suis affecté(e) mais également à des variations individuelles, pas toujours prévisibles.

Je reconnais à ce titre avoir été informé(e) que le tabac. l'alcool, une maladie de système, des pratiques diététiques individuelles ou le non respect des consignes pré-opératoires ou post-opératoires peuvent affecter gravement ma cicatrisation ou être à l'origine de complications.

Je soussigné (e)
Date Signature:

Dans le cas d'un enfant, signature des parents ou du tuteur (voir document de la page 16).



### Spécialités chirurgicales

### **LISTE DES PRATICIENS**

Clinique Chantecler: Tél. 04 91 21 06 06 - Fax. 04 91 66 03 17 - www.clinique-chantecler.com

Anesthésie - Réanimation	Esthétique	
Docteur BANTZ Philippe	Docteur LONDNER Jonathan04 91 7 Docteur NIDDAM Julien04 91 7	
Docteur DELEMONTEY Bernard04 42 18 92 41	Ophtalmologie	
Docteur GUERINI Jean-Hervé04 91 21 06 06	Docteur ADRAI-DJANE Danielle04 42 0	00 /1 50
Docteur MAITREPIERRE Jérôme 04 91 21 06 06	Docteur ATHLANI Alain04 91 9	
Docteur MAUREL Pierre04 91 21 06 06	Docteur BARRAUD Yannick04 91 1	18 22 22
Docteur VENCATASSIN Ute04 91 21 06 06	Docteur BECAR Patrick	34 03 33 12 70 35
Biologie	Docteur COULANGE Isabelle04 91 3	32 65 07
	Docteur D'AMALRIC Olivier04 91 8	
Docteur HARTMANN Marie-Caroline04 91 66 48 52	Docteur EMSALLEM Robert04 91 0 Docteur GINESTET Xavier04 42 9	
Docteur SILHOL Françoise04 91 66 48 52	Docteur KORCHIA Fabrice04 91 2	21 06 25
	Docteur OUADAHI SAAD Eddine04 91 5 Docteur RODOSSIO Marc	
Cardiologie	Docteur SAND Thierry04 42 0	
Docteur BERTUCCI Bruno04 91 70 18 16	Docteur SANIERE Michel04 91 5	54 06 30
Docteur GUENOUN Maxime	Docteur SLAMA Gilbert	
Docteur MIELOT Christopher04 91 07 07 08	Docteur VITTE Serge04 91 0	07 07 08
Docteur NAKACHE André04 91 37 67 23	Docteur VITTE Serge04 91 0 Docteur WARY Pierre04 42 7	70 35 19
Docteur PIERRON Fabrice04 91 07 07 08	ORL	
Docteur SEBAOUN Edouard04 91 07 07 08	D	
	Docteur HASSOUN Patrick04 91 0 Docteur KWAN Jacques04 91 9	
Chirurgie digestive et générale	Docteur PLOUZENNEC Jean-Luc04 91 4	19 42 89
Dootsus DADMON Michal 04 04 04 05 00	Docteur TALLET Olivier04 91 7	70 18 16
Docteur DARMON Michel04 91 21 06 06  Docteur LEYRE Pierre04 91 21 06 21	Orthopédie	
Doctedi LETTIETTE04 91 21 00 21	-	
Chirurgie de la main/Orthopédie des membres supérieurs	Docteur CHRISTOFILIS Michel04 91 2 Docteur ETTORE Pierre-Paul06 13 0 Docteur LOUIS Marie-Laure08 11 6	66 56 28 01 00 32
Docteur ROBERT Guillaume04 91 21 06 00	Docteur ROBERT Guillaume04 91 2	21 06 00
Docteur TOMEI Frédéric04 91 92 11 36	Docteur ROUSTAN Emilie 04 91 2 Docteur SOBLER Jean-Marc04 91 6	21 06 00
Docteur RIERA Philippe08 11 63 22 82	Docteur Soblen Jean-Marc04 91 C	00 00 20
Chirurgie vasculaire	Radiologie	
Docteur TOMMASI Gianvitorio04 42 08 73 94	Docteur BAUDET Jean-Jacques Docteur CASABIANCA Jean	21 06 13
Dermatologie	Rééducation	
Docteur MARTINEZ Mireille04 91 89 96 55	Docteur BIEGLIO Christian	
Docteur MICHAUD Thérèse04 91 49 46 56	Docteur BIEGLIO Christian	21 06 03
Docted Michael Melese	Rhumatologie	
Endocrinologie	Docteur MOMPEYSSIN Pierre06 16 1	IN N7 85
Docteur RYBIKOWSKI Joseph04 91 25 89 37		
Endoscopie		51 10 09
Litadocopie	Stomatologie/Chirurgiens Dent	istes
Docteur COLONNA Patrick	Docteur ARTERO Stéphane04 91 6	85 80 65
Docteur DUKAN Patrick	Docteur BRATICEVIC Alexandre04 91 8	31 27 81
Docteur LEVY Gilles	Docteur GARDON Jean-Charles04 91 2 Docteur ISTRIA Nicolas	
Docteur LIENNE Pascal	Docteur TERRASA Michel04 91 7	77 10 60
Doctour PERPEARD More	Urologie	
Docteur PERREARD Marc  Docteur RICHIERI Jean-Pierre		
Docteur SIZUN-MARILLIER Gaëlle	Docteur BODIN Thomas	21 06 21
Docteur VALANTIN Vincent	Docteur BRETON Xavier	12 13 64
		19

### Préparation cutanée du patient opéré

La préparation cutanée permet de réaliser votre intervention dans les meilleures conditions d'hygiène possibles. Cette préparation comprend la dépilation, les douches pré-opératoires et l'hygiène buco dentaire.

La dépilation, si elle est nécessaire, vous est recommandée par votre chirurgien.

Les douches pré-opératoires sont destinées à éliminer la majorité des microbes se trouvant sur votre peau. Elles se pratiquent avec le savon antiseptique prescrit par le chirurgien ou l'anesthésiste. Deux douches sont nécessaires, une la veille au soir et une autre le jour même, moins de 4 heures avant l'intervention.

L'hygiène bucco dentaire consiste en un brossage des dents et en un bain de bouche en cas d'intervention sur les dents ou la bouche.

Pour votre sécurité, cette préparation doit être réalisée selon les indications suivantes :

Cas n° 1 : vous êtes hospitalisé en ambulatoire : vous devez prendre les deux douches pré-opératoires et réaliser l'hygiène bucco dentaire à votre domicile et mettre des vêtements propres.

Cas n° 2 : vous êtes hospitalisé la veille de l'intervention : les douches pré-opératoires seront effectuées dès votre arrivée à la Clinique. Vous serez conseillé par l'équipe soignante.

Cas n° 3 : vous êtes hospitalisé le jour même de l'intervention : vous devez prendre une première douche pré-opératoire à votre domicile la veille au soir. La seconde douche pré-opératoire sera effectuée à la Clinique suivant les conseils de l'équipe soignante.

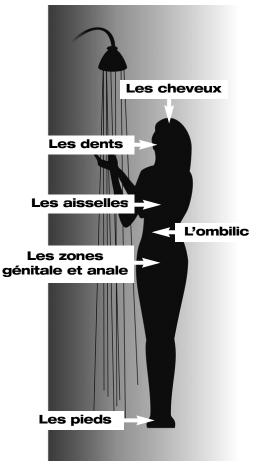
Dans tous les cas, nous vous conseillons de réaliser la dépilation, si elle est nécessaire, 24 à 48 heures avant l'intervention, au moyen d'une tondeuse, ou de crème dépilatoire (5 jours avant). Le rasage est interdit.

#### TECHNIQUE DE LA DOUCHE PRE OPERATOIRE

- Coupez et nettoyez soigneusement vos ongles
- Mouillez le corps et les cheveux
- Appliquez le savon antiseptique en commençant par les cheveux
- Faites mousser jusqu'à ce que la mousse devienne blanche
- Lavez le visage en insistant derrière les oreilles
- Insistez sur les aisselles, le nombril, les plis de l'aine et les pieds
- Savonnez en dernier la zone génitale puis la zone anale
- Rincez abondamment de haut en bas
- Renouvelez l'opération en respectant la même méthode
- **S**échez-vous avec une serviette propre
- Mettez des vêtements propres
- Brossez-vous les dents
- Pratiquez un bain de bouche selon prescription médicale



### Insistez sur :



Formulaire FOR.DPA.33 - Édition N°8 - Mise en application : juin 2015 - **ORSI IMP.**